

Séance du 14 novembre 2006

L'an deux mil six, à 20 Heures 30, le 14 novembre

le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 06 novembre 2006, s'est réuni en la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, DREVET Jean-Christophe, GAY Antoine, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, HINGER Christophe, LABART Aurélie.

Absent(s) : JUNIER Norbert, JEUDY François

Absent(s) excusé(s) :

Absents(s) représenté(s) : KLINGUER Ferdinand

Secrétaire de séance: LABART Aurélie

ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES EX 2007

Après en avoir délibéré ,le conseil municipal :

-approuve l'assiette des coupes de l'ex 2007 dans les parcelles de la forêt communale N°8 ;12 ;13 ;36

-décide de vendre sur pied et par les soins de l'ONF ,en futaie affouagères les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N°8 ;12 ;13

-décide de partager ,non façonné aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N°8 ;12 ;13 ;36

-fixe les conditions pour les produits vendus

-fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné ;

l'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage ,sous la responsabilité de 3 garants :

-1^{er} garant : GAY A .2^{ième} garant :HINGER Ch .3^{ième} garant :DREVET J Ch

PROGRAMME TRAVAUX 2007 – ONF

Dégagement de plants feuillus (y compris cloisonnement)

P 16 3.85 ha 845.00€ ht

Broyage à hauteur

P 8 3.28 ha 230.00€ht

Total HT 4007.65 TVA 220.42 4228.07€TTC

Les membres présents approuvent le programme de travaux ci-dessus.

DEMANDE DE CONCESSION DE CONSTRUCTION D'UN ABRI DE CHASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de concession de construction d'un abri de chasse, par Mr CHAMBLANC Sébastien Pétitionnaire ,Président de l'ACCA de Battrans demeurant à Battrans 70100 rue de la Charmotte ; en forêt communale relevant du régime forestier ; parcelle forestière N°32, Parcelle cadastrale N°222 assise sur le territoire communal de Battrans Section C, Lieu-dit « Le Chêne Ferré » ;

Les membres présents après en avoir délibéré :

-Autorisent l'ACCA de Battrans représentée par Mr CHAMBLANC Sébastien,Président a implanter un abri de chasse dans la parcelle N°32 de la forêt communale de Battrans pour un durée de 12 années ,commençant le 1^{er} septembre 2006 et moyennant la redevance annuelle de 10 euros.Cette redevance sera révisée tous les 3 ans

-Demandent que cette construction soit parfaitement intégrée à l'environnement.

-Autorisent le Maire à signer la concession et toutes les pièces s'y rapportant.

DDE –PROGRAMME DE VOIRIE 2007

Les membres présents demandent une étude pour des travaux à effectuer :

-rue de la fontaine

-rue de l'abreuvoir

-aménagement carrefour =Grande rue/Rue de Gray

dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat (ATESAT)

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VAL DE GRAY

La communauté de communes du Val de Gray n'a pas communiqué l'étude

Financière demandée ; les membres présents délibéreront à une prochaine séance ;

Pour ou contre l'adhésion de la commune à la CCVP.

TRAVAUX PRESBYTERE

(ancienne salle catéchisme)

Le maire expose la demande du locataire Eric BEUDET , qui se propose d'effectuer les travaux de réfection de l'ancienne salle de catéchisme,

La commune fournit les matériaux suivant les estimations s'élevant à 2100.00€,
en contrepartie la Commune n'augmentera pas le montant du loyer initial.

Aménagement des abords du lavoir

Le Maire présente l'étude d'aménagement des abords du lavoir ,réalisée par JM RENEVRET, s'élevant à 8554.40 € ht ;

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces travaux et sollicite l'aide du Fonds Local de développement Région de Franche-Comté, le choix d'une entreprise interviendra ultérieurement.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 16.12.1983 publié au JO du 17.12.1983 a autorisé l'attribution d'une indemnité de Conseil aux receveurs des collectivités locales au titre des prestations fournies par ces derniers en matière budgétaire,économique,financière et comptable

Le Conseil Municipal,après avoir fait la demande au receveur municipal et ayant obtenu son accord,afin de bénéficier de ces prestations,décide d'octroyer à Monsieur Jean-Paul PONCHON,Trésorier de Gray -Autrey,Receveur Municipal,l'indemnité de conseil prévue au budget communal,et ceci à compter de l'exercice 2006 et selon le taux d'indemnisation Prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 (soit 100%)

ACQUISITION TERRAIN (Association Foncière)

La commune achète la partie de la parcelle N°3 ZC (ancien fossé N°4) à l'Association foncière au prix de 1.00€ selon la proposition de l'Association foncière ;

Les membres présents chargent le maire d'effectuer les démarches nécessaires S'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.30